

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PONT-SAINT-PIERRE

SEANCE DU 09 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures trente, le conseil municipal de Pont-Saint-Pierre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LAVIGNE COURTEUX Valérie, Maire.

Date de convocation : le 02 Mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers votants : 8

Etaient présents : Mrs LEVACHER Philippe, HEBERT Philippe, Adjoint ;
Mmes GALLIENNE Véronique, DUHO Christelle, Mrs DURIEZ, AMELOT Eric, POINTEL Christian.

Absents : Mmes PAEME Yveline, CAMPERVEUX Anna, ROUSSETTE Stéphanie, SIZAIER-LECLERCQ Sonia, Mr FARCY Patrick

Secrétaire de séance : Mr DURIEZ René

ABATTAGE DES PEUPLIERS

Le propriétaire du 22 rue des Pâtures souhaite que les deux peupliers plantés sur le talus communal soient abattus car ils représentent une menace pour sa maison.

Mme le Maire a sollicité trois devis pour la réalisation de ces travaux. A ce jour, un seul devis a été réceptionné et s'élève à 4 200 € T.T.C. pour l'abattage et 2 700 € T.T.C. pour l'élagage. Or, il s'avère que l'élagage n'est pas conseillé pour ce type d'arbre et, de plus, il doit être renouvelé régulièrement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attendre la réception des deux autres devis. Il autorise Mme le Maire à signer le devis le moins élevé.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire – Valérie LAVIGNE-COURTEUX



81DELIB09032026

